COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 09.11.2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion M. François Grand : La réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac

Présidente : Béatrice Tisserand (Les Verts)

Membres :
Nicolas Büchler (SOC)
François Cardinaux (PLR)
Sébastien Giovanna (PLR)
François Grand (PLR)
Anthony Huys (SOC)
Susanne Lauber Fürst (ML)
Pablo Menzi (UDC)
Romain Pilloud (SOC)
Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 19 octobre 2020 à 19h00 à la salle VIP de la salle Omnisports du Pierrier à Clarens. Les 10 commissaires étaient présents.

En préambule, Pro Vélo Riviera représenté par Messieurs Bernard Savoy et Fabrice Yerly sont venus parler de la genèse qui a mené à la rédaction de la motion présentée par M. Grand. (Résumé en annexe)

La présidence de la commission est remise en jeu par la première membre désignée, elle n'est pas demandée. Aucune déclaration d'intérêt spécifique n'est faite.

Il est à relever la présence de Messieurs Christian Neukomm municipal des Travaux, M. Caleb Walther, municipal en charge du plan de mobilité vélo et de M. Bergonzo, chef du service des Travaux.

Un des motionnaires aborde le rapport de la CORAT de 2016 où il indique que tout ce qui est demandé par la motion y est présent. Le deuxième point est l'arrêté fédéral « vélo » qui a été plébiscité par un grand nombre des habitants de la région. Selon sa vision, il serait normal de lui donner une place. L'ensemble du tracé est actuellement peu harmonieux.

Un second motionnaire évoque le plan directeur cantonal. Cet instrument contraignant donne des pistes pour améliorer la mobilité douce sur le territoire. C'est aussi le cas de l' article A23 du plan directeur cantonal. Il détaille bien ce qui est demandé. La mesure R14 éditée au moment de l'ancien projet d'agglomération fait de même.

Le trosième motionnaire parle de l'atout santé de la pratique du vélo. Pour le physique mais cela permet aussi de s'aérer l'esprit.

M. le Municipal Neukomm n'a pas de commentaires.

M. le Municipal Walther précise que Pro Vélo a été invité à « La semaine de la mobilité » nommée à ce moment-là « Dolce Riviera » à ne pas confondre avec le « Dolce Riviera » activé cet été. Il faut bien centrer le débat sur le projet proposé par la motion. Le service de M. le Municipal Walther s'active actuellement sur un plan vélo comprenant l'ensemble du territoire communal. L'analyse des points noirs sont présents dans le rapport à bout touchant du géographe mandaté pour travailler sur le sujet. Le préavis sera déposé au CC d'ici peu. Il pense que si ce texte est là afin d'appuyer la Municipalité dans la démarche intercommunale, c'est une bonne chose.

M. Bergonzo précise qu'il est difficile d'avoir cette réflexion à Montreux au vu de la complexité du paysage. Il y a une volonté de mettre cela en place mais très compliqué. Le coût serait trop important.

Le motionnaire parle de l'avenue du Casino qui est un des points noirs et pourrait passer en zone 30 afin de faciliter la cohabitation.

M. Bergonzo indique que les zones 30km/h sur les routes cantonales sont très difficiles à obtenir.

Un commissaire s'oppose à cette motion. Il n'a rien contre les cyclistes mais n'aime pas beaucoup ceux qui ne savent pas vivre en société. Il y a peu, en utilisant le trottoir d'une rue de la Ville, il s'est fait insulter par un de ces énergumènes qui roulait en deux-roues sur ce même trottoir. Le fondamental du texte le dérange par rapport à la modification de la Constitution fédérale plébiscitée par nos concitoyens et citée dans la motion. La modification votée consiste à mettre sur pied d'égalité les voies cyclables avec les chemins pour piétons et les sentiers de randonnées pédestres. Il ne s'agit donc en aucun cas de mettre sur un pied d'égalité voies cyclables et voies automobiles, d'une route cantonale, en l'occurrence.Quant à l'argument touristique, il pense que c'est de l'utopie que d'imaginer que nos visiteurs viendront massivement en vélo dans notre région grâce à une piste cyclable. Il revient sur la topographie de la Commune et l'impossibilité de développer des voies cyclables sur ce territoire vite accidenté. La pratique du vélo contribue effectivement à faire baisser le CO2 mais les nouvelles technologies non polluantes et moins bruyantes pour les voitures, les camions et les transports publics ont largement droit à leurs espaces de circulation sur la RC 780a. Il nous fournit quelques clichés de divers aménagements clairement en faveur de la mobilité douce et peu heureux mis en place à la suite du positionnement du Canton en faveur du vélo à la fin du confinement. La santé est promue par les motionnaires mais que faire de ceux qui n'ont pas envie de monter sur un deux-roues. C'est une minorité qui peut se permettre de se déplacer à son travail à vélo. En conclusion, pourquoi cette minorité veut-elle imposer cet égoïsme aux autres utilisateurs ! Le projet d'agglomération est certainement le seul argument qui tient la route mais cela viendra en son temps. Le commissaire propose au motionnaire de retirer son texte et de le retravailler.

Un commissaire pense que cette motion sera soutenue car elle répond à une demande de la population. Voici les six points qu'il relève être importants à ces yeux :

- Topographie
- Ne pas utiliser les quais
- Ces pistes doivent être utilisables par tous les deux-roues.
- Que chacun trouve sa place dans le domaine public
- Le plan de mobilité pourra prendre en compte le cycliste
- Des coûts maîtrisés

A ses yeux, accepter cette motion est peut-être un doublon mais ne fera que lancer la démarche au niveau intercommunal donc à soutenir.

Un des motionnaires remercie les différents intervenants pour leurs commentaires intéressants. Il précise que quelques coups de peintures suffisent souvent à rassurer les cyclistes. L'avenue du Casino est vraiment faite pour ne pas favoriser le vélo. En ce qui concerne le 30km/h, il devient de plus en plus possible de l'instaurer sur des routes cantonales. Des indélicats, il en existe dans toutes les strates de la mobilité. Le but est de donner à tous la même place sur le domaine public. C'est le plan climat du Canton qui favorise la mise en place d'infrastructures en faveur de la mobilité douce plutôt que l'arrêté fédéral. Il est important de séparer la demande de cette motion et l'utilisation des quais par les deux-roues.Une voie rapide permettrait aux cyclistes rapides de ne plus emprunter les quais par crainte de se faire écraser sur la route. La topographie est effectivement difficile mais pas insurmontable grâce au développement du vélo à assistance électrique. Le commissaire à de grands espoirs par rapport aux décisions prises en fin de confinement par le conseil d'Etat en ce qui concerne le vélo et pense qu'une grande partie des axes transformés seront pérennisés.

Ce n'est pas l'avis du chef de service Travaux, M. Bergonzo qui a des doutes sur le respect des normes malgré le fait qu'il est un cycliste lui-même.

Un commissaire demande au motionnaire ce qu'il entend par SAI.

Le motionnaire répond qu'il parle du service des affaires intercommunales.

Le commissaire demande au motionnaire si c'est ce qui a été lu au Conseil communal ?

Le motionnaire répond qu'il y fait allusion dans le texte car une coordination de la part du SAI serait judicieuse et que ce service a déjà travaillé ainsi sur certains sujets dans le passé.

Que cherchez-vous ? Un tronçon le plus rapide possible de Villeneuve à Vevey ?

Nous cherchons à avoir un trajet le plus droit possible.

Le commissaire n'a pas obtenu de réponse satisfaisantes à ses yeux de la part du motionnaire.

M. le municipal Neukomm trouve que la vue d'ensemble existe déjà dans le projet « Rivelac ». Pourquoi demander quelque chose qui est déjà en cours ? Il pense que la charrue est mise avant les bœufs. Investir ce genre de montants sans une réflexion globale

serait de l'argent jeté par les fenêtres. Développer ce type de réflexion doit vraiment être un travail global et non pour une seule strate de la mobilité.

Un commissaire demande si les motionnaires voient cette voie sur la R748 ou si elle pourrait être détournée sur d'autres axes de la ville ?

Un commissaire lui répond que les motionnaires souhaitent une voie rapide. Donc, ne pas avoir à prendre de nombreux détours. Pourrait-on prendre un axe différent ? Cela est possible. Les cyclistes pendulaires ont les mêmes réflexions qu'un automobiliste quand ils doivent se déplacer d'un point à l'autre. Essayons d'agir avant que trop d'accidents ne se soient passés.

Un commissaire a une lecture moins rigide que certains des préopinants et se demande s'il ne faut pas passer la motion en postulat. Il aimerait aussi que les commissaires présents déclarent leurs intérêts.

Un commissaire s'adresse au chef de service :

La sécurité des cyclistes n'est pas toujours garantie ? Pouvez-vous commentez l'iconographie remise ?

M. Bergonzo parle des changements qu'il a initié par rapport aux grilles et ceci, car il est cycliste et conscient de cette problématique. Il rappelle que ces objets ne sont pas là pour gêner mais qu'ils mènent souvent à des endroits qui doivent être entretenus régulièrement. En ce qui concerne la chaussée, les réfections sont effectuées au fur et à mesure. Il réfute l'idée de pouvoir se prendre la roue dans une grille. Idéalement, il serait possible de changer la plupart de ces grilles mais à quel prix. Quant au stationnement, il est effectivement supprimable mais pas sûr que cela plaise à la majorité.

M. Walther évoque le diagnostic fait par rapport à ces points noirs. Le plus problématique est le passage de la Villa Florentine. L'avenue du Casino a été validée par le CC. Clarens est un point noir connu.

Magnifique toutes ces photos commente un commissaire. Si nous renvoyons ce texte à la Municipalité, nous n'irons pas dans la direction des habitants de l'ensemble de la Commune car Clarens, Montreux et Territet ne sont pas « Montreux » à eux-seuls. Il ne pense pas que d'impliquer le SAI soit une bonne solution.

Un des motionnaire indique que le SAI s'est déjà impliqué dans de petits dossiers précédemment.

Pour faire suite à la demande d'un des commissaires, Les motionnaires acceptent de passer la motion en postulat

Un des commissaires qui pratique le vélo dans les Hauts de la Commune explique qu'il y a aussi des conflits dans les hauts avec les randonneurs. Le texte est simple. Il demande de se coordonner avec les autres communes. Ce serait un mauvais signe de refuser d'aller de l'avant avec ce postulat alors qu'il a déjà été accepté dans deux des communes qui ont participés au groupe de travail.

Un des commissaires indique avoir beaucoup pédalé dans sa jeunesse mais est, lui aussi, sceptique à propos de la topographie de la Commune. Il préfère que le Conseil communal

favorise les piétons et les TP plutôt qu'une minorité d'utilisateurs…

Un commissaire demande à ce que ceux qui ont des intérêts les déclarent.

2 des motionnaires et un municipal sont membres de Pro Vélo. Un des motionnaires est Secrétaire général de l'ATE Vaud.

Un commissaire demande à ce dernier de se récuser ?

Le commissaire en question répond que la récusation s'applique uniquement lorsqu'il y a un intérêt personnel et pécunier. Il explique que l'ATE représente un intérêt collectif, qu'il n'y a aucun intérêt financier et que l'ATE n'est pas partie prenante du projet

Un des commissaires aimerait voter oui à ce postulat et demande s'il a bien compris que le texte sera un premier pas de soutien pour le préavis évoqué plus tôt par M. le municipal Walther.

Les motionnaires confirment et remercient le commissaire pour son soutien.

Un commissaire pense que cette voie cycliste rapide n'empêchera aucunement les vélos d'aller sur les quais.

Présidente-rapporteuse : Béatrice Tisserand

Conclusion

Conclusion

En conclusion et après un débat animé, la motion transformée en postulat par les motionnaire a été accepté par 6 commissaires, 3 commissaires l'ont refusée et 1 commissaire s'est abstenu.

Votes : oui 6 non : 3 abstention(s) : 1

6 oui, 3 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Béatrice Tisserand (Les Verts)